

AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Ordre du jour

**Assemblée communale ordinaire du mercredi 19 juin 2024 à 20h00
à la salle de spectacles (cinéma)**

Ordre du jour :

1. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2023 des Breuleux ainsi que les dépassements budgétaires.
2. Achat à Mme Anne-Lise Cattin Hennin d'environ 2'200 m² de terrain situé en zone agricole de la parcelle no 2249 du ban des Breuleux au prix de fr. 70.-/m² ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et voter un crédit de fr. 30'000.- pour l'étude de réalisation d'un passage sous-voie entre la rue des Esserts et la rue de la Gare ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et approuver le Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
5. Discuter et approuver le Règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.
6. Discuter et valider l'application du Règlement de sécurité locale à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
7. Discuter et valider l'application du Règlement de l'agence communale AVS à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
8. Discuter et valider l'application du Règlement d'impôt à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
9. Discuter et valider l'application du Règlement sur les élections communales à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
10. Discuter et valider l'application du Règlement concernant le Service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
11. Discuter et valider l'application du Règlement concernant la garde et la taxe des chiens à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
12. Discuter et valider l'application du Règlement concernant le subventionnement de capteurs solaires thermiques à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
13. Discuter et valider l'application du Règlement sur le subventionnement de la réinsertion professionnelle à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
14. Discuter et valider l'application du Règlement sur les subventions de logement à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
15. Discuter et valider l'application du Règlement d'attribution des allocations de naissance ou d'accueil en vue d'adoption à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée.
16. Divers.

Les règlements mentionnés sous chiffres 4 à 15 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 13 juin 2024 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale du 19 juin 2024.

Fermeture du bureau communal

En raison des vacances estivales du personnel, le bureau communal sera fermé du **lundi 22 juillet au lundi 12 août 2024 y compris**.

La réouverture est prévue le mardi 13 août 2024.

De plus, le guichet communal sera ouvert du lundi 1er juillet au vendredi 19 juillet ainsi que du mardi 13 au vendredi 16 août aux heures suivantes :

de 10h00 à 12h00

Services externes : vacances estivales

Du 8 juillet au 16 août 2024, les services communaux externes de la commune (voirie, eaux, STEP, etc.) sont atteignables au moyen du numéro suivant : **032.954.14.58**

Action pour les familles

L'action pour les familles (parent(s) accompagné(s) de leur(s) enfant(s) jusqu'à 18 ans habitant dans le même ménage) qui leur permet de bénéficier gratuitement et une fois par année d'une offre à choix comprenant les transports publics et l'entrée au zoo de Bâle ou au Musée des transports de Lucerne a été reconduite et est valable durant les vacances scolaires et les jours fériés jurassiens.

Elle est désormais complétée par les propositions d'excursions suivantes : la Chocolaterie Cailler à Broc, le Musée national à Zürich, Aqua Basilea à Pratteln ou le Musée olympique à Lausanne.

En vue de la fermeture estivale du bureau communal selon les dates précitées, il est demandé aux familles intéressées de bien vouloir s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 17 juillet pour bénéficier de l'offre jusqu'au 13 août 2024.

Campagne de lutte contre le non-recours aux prestations sociales

Du 02.05.2024 au 16.06.2024, a lieu la campagne de la lutte contre le non-recours aux prestations sociales.

Durant 6 semaines, les personnes non-recourantes sont invitées à déposer une demande d'information/orientation par SMS au 076 601 10 55 ou via formulaire sur le site www.JU-lien.org.

A réception de cette simple demande, une personne spécialiste du domaine social lui proposera un entretien gratuit et confidentiel pour mieux comprendre le système et faire le lien vers la ou les prestations envisageables.

Le Conseil communal